Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

SOUS-DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

BÂTIMENT CONDORCET
6, RUE LOUISE WEISS - TÉLÉDOC 353
75703 PARIS CEDEX 13
TELECOPIE : 01 44 97 06 50

PARIS, LE 23 DÉCEMBRE 2003

Bureau de la prospective et des affaires techniques (1C)
Affaire suivie par M. Vincent MARTINEZ
Téléphone : 01 44 97 05 33
e-mail : vincent.martinez@daj.finances.gouv.fr
VM/RG
N° : 031C0171

Communiqué du Groupe Permanent d'Etude de Marchés des denrées alimentaires (GPEM/DA)
de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ)
du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI)

à l'attention
des acheteurs et fournisseurs publics de denrées alimentaires

1) Les textes qui suivent, rédigés par le groupe permanent d'étude des marchés de denrées alimentaires (GPEM/DA), ont été supprimés, et ne feront plus l'objet d'une diffusion officielle (Internet et/ou brochure Journaux Officiels selon le texte considéré). Il est indiqué au regard de chaque texte le calendrier prévisionnel de son remplacement par un nouveau texte.

Nature, intitulé et références du texte S = spécification R = recommandation G = guide	A remplacer à court terme (CT 1 à 2 ans) ou à moyen terme (MT 3 à 4 ans)
S – Pâtes alimentaires (A1-56 du 30/03/56)	CT
S – Semoules destinées à la consommation en l'état (A2-56 du 30/03/56)	MT
S – Riz (A3-75 du 28/10/75)	CT
S – Légumes secs (A4-69 du 30/05/69)	MT
S – Pain d'épice (A5-56 du 15/09/56)	MT
S- Couscous (A6-60 du 28/06/60)	MT
S- Pain (A7-77 du 27/01/77)	CT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

S – Farine de blé tendre (A8-72 du 12/12/72)	Rattacher à spécification pain	
S- Thé (H6-57 du 21/06/57)	MT	
S – Vinaigre (H8-58 du 07/06/58)	MT	
S – Poivre noir en grains (H9-58 du 07/06/58)	MT	
S – Café vert (H2-78 du 14/11/78)	MT	Une seule spécification café
S – Café torréfié (H2-78 du 14/11/78)	MT	
S – Préparations pour desserts divers (H4-81 du 08/12/81)	MT	
S – Huiles végétales alimentaires (E1-79 du 17/10/79)	CT	
S – Graisses végétales alimentaires (huiles concrètes ; E2-79 du 17/10/79)	MT	
S – Margarines (E3-79 du 17/10/99)	MT	
S – Poulets frais et réfrigérés (B1-5-73 du 12/12/72)	CT	
S – Lapins réfrigérés, congelés ou surgelés (B1-7-74 du 19/11/74)	MT	
S – Rôtis et roulés de dindonneaux crus (B1-8-78 du 06/10/78)	CT	
S – Certains morceaux de découpes de volailles crus réfrigérés, congelés ou surgelés (B1-9-79 du 14/06/79)	CT	
S – Viande d'ovins présentée à l'état frais ou réfrigéré, en carcasses, en pièces de coupe et en unités de découpe (B1-2-86 du 12/03/86)	CT	
S – Viande de veau présentée à l'état frais ou réfrigéré, en carcasses, en pièces de coupe et en unités de découpe (B1-3-86 du 12/03/86)	CT	
S – Viande de porcins présentée à l'état frais ou réfrigéré, en carcasses, en pièces de coupe et en unités de découpe (B1-4-86 du 19/12/86)	MT	
S – Beurres (B3-3-89 du 06/12/89)	CT	
S – Œufs en coquille (B3-1-78 du 09/02/78)	MT	
S – Fromages frais (B3-4-76 du 30/06/76)	CT	
S – Yaourts (B3-5-82 du 15/06/82)	MT	
S – Laits gélifiés aromatisés (B3-6-83 du 12/04/83)	MT	
S – Laits de consommation (B3-2-86 du 12/03/86)	CT	
S – Conserves de macédoine de légumes (D3-69 du 30/05/69)	Remplacé par les spécifications techniques du CTCPA (1)	
G – Jus de fruits, nectars et boissons aux fruits (G6-89 du 06/12/89)		

R – Utilisation des emballages retournables consignés de liquides alimentaires (G4-84 du 16/02/84)	CT Inutile
R – Installation et utilisation des appareils de distribution automatique de boissons (G5-87 du 30/04/87)	CT
G - Plats cuisinés conservés par le froid (B2-16-93 du 30/09/93)	CT
G – Produits surgelés (DA1-92 du 29/10/92)	CT
G – Cahier des clauses particulières-types applicables à la fourniture et à la distribution de repas préparés dans un établissement, en vue de leur consommation sur place et sans délai (I1-77 du 08/12/77)	CT

(1) CTCPA : Centre technique pour la conservation des produits agricoles.

2) Les travaux de remplacement de ces textes vont débuter pour les documents ci-après indiqués :

- Spécifications techniques des viandes de veau ;
- Guide de la restauration dans les services publics (réalisation de repas en régie, achats de repas, ou délégation de services publics) ;
- Spécifications techniques des huiles alimentaires ;
- Spécifications techniques des viandes de volailles.

3) Les collectivités publiques et les organismes représentatifs en charge de restauration publique, ainsi que les administrations réglementant ce domaine, sont invités à participer à la réalisation de ces travaux.

Contact, Vincent MARTINEZ, Coordonnateur du GPEM/DA :

Téléphone : 01.44.97.05.33.

Télécopie : 01.44.97.06.50.

Messagerie électronique : vincent.martinez@daj.finances.gouv.fr

Adresse postale : Direction des Affaires Juridiques, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 6, rue Louise Weiss, 75703 PARIS CEDEX 13 – TELEDOC 353